

CRITÈRES D'ACCRÉDITATION D'UNE FORMATION À L'ÉTRANGER

HORS DOCTORAT/PHD
(CITE NIVEAUX 6 ET 7)

Septembre 2024

CRITÈRES D'ACCRÉDITATION

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

CRITÈRE D'ACCRÉDITATION

La formation est en adéquation avec la stratégie de son établissement en matière de formation. Elle s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les autres formations, et connaît son positionnement dans une offre de formation locale, nationale ou internationale. Elle prend en compte les besoins socio-économiques pour définir et faire connaître ses objectifs, ses débouchés et ses contenus. Son adossement à la recherche est attesté par la qualité des laboratoires d'appui et leur implication dans la formation. La formation bénéficie de partenariats pertinents avec des entreprises ou institutions exerçant une activité en lien avec elle. Des accords avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers sont favorisés, afin d'offrir des perspectives de mobilité à ses étudiants.

DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

CRITÈRE D'ACCRÉDITATION

La structure de la formation et ses contenus sont construits en cohérence avec les objectifs de la formation, en particulier l'insertion professionnelle des futurs diplômés. Les modalités pédagogiques mises en œuvre sont définies en fonction des compétences attendues : elles comprennent stages et travaux en mode projet, et font appel aux technologies de l'information et de la communication. Les étudiants sont préparés à l'international, en particulier par l'acquisition de compétences linguistiques, et bénéficient d'outils d'aide à la réussite ou de passerelles en cas de réorientation.

DOMAINE 3 : LE PARCOURS DES ETUDIANTS DE LA FORMATION

CRITÈRE D'ACCRÉDITATION

La formation veille à la qualité de son attractivité auprès de ses différents publics, en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions des différents types de publics. Elle met en place des dispositifs favorisant la réussite de ses différents publics, et en analyse l'impact en suivant l'évolution des taux de réussite qu'elle rend publics. La formation veille à la qualité de l'insertion professionnelle et de la nature des poursuites d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi, à partir d'enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes. Ces données sont rendues publiques.

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

CRITÈRE D'ACCRÉDITATION

La formation dispose de moyens humains, matériels et financiers suffisants. Une équipe pédagogique identifiée, dont les responsabilités sont clairement définies, pilote la formation. Une politique qualité est mise en œuvre : la formation définit un processus d'évaluation, interne et externe, permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Modalités transparentes de recrutement des étudiants, évaluation régulière des enseignements par les étudiants, réunion périodique d'une instance de concertation, mesures anti-fraude ou anti-plagiat sont mises en place.

ANNEXE

Tableau de concordance référentiel Hcéres et ESG

ESG	Référentiel DEI
1.1 - Politique d'assurance qualité	Référence 15
1.2 - Élaboration et approbation des programmes	Référence 1, Référence 5
1.3 - Apprentissage, enseignement et évaluation centrés sur l'étudiant	Référence 5, Référence 6
1.4 - Admission, progression, reconnaissance et certification	Référence 5 (C4), Référence 7 (C3-C4), Référence 15
1.5 - Personnel enseignant	Référence 12, Référence 13
1.6 - Ressources pour l'apprentissage et accompagnement des étudiants	Référence 13, Référence 3 (C6), Référence 6 (C5)
1.7 - Gestion de l'information	Référence 9, Référence 10, Référence 11
1.8 - Information du public	Référence 4 (C1), Référence 5 (C3), Référence 10, Référence 11, Référence 15
1.9 - Suivi continu et évaluation périodique des programmes	Référence 4 (C1), Référence 14
1.10 - Processus d'assurance qualité externe périodiques	Référence 14 (C3)